|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AMBASSADE DU TOGO***Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  **REPUBLIQUE TOGOLAISE** *Travail- Liberté-Patrie* |

 |

**38ème session du Groupe de travail** **sur l’Examen**

**Périodique Universel**

Examen de la situation des droits de l’homme

au Niger

*Déclaration de la délégation togolaise*

**Genève, le 3 mai 2021 (après-midi)**

*Projet, vérifier au prononcé*

**Madame la Présidente,**

Le Togo félicite la délégation du Niger pour la présentation de son rapport national au titre du 3ème cycle de l’EPU et la remercie pour les informations complémentaires fournies.

Mon pays note avec satisfaction que, depuis son dernier passage à l’EPU, le Niger a pris d’innombrables mesures d’ordre institutionnel et législatif afin d’offrir à sa population un cadre de vie davantage propice au respect et à la jouissance des droits de l’homme.

En vue de consolider ces avancées, mon pays recommande au Niger ce qui suit :

1. Ratifier le 2ème Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique ;
2. Poursuivre les campagnes de sensibilisation et les débats publics ouverts et inclusifs avec la participation de toutes les parties prenantes concernées sur l’importance d’une réforme juridique globale et cohérente pour parvenir à l’égalité effective entre les hommes et les femmes.

Pour finir, la délégation togolaise souhaite un fructueux EPU au Niger et plein succès dans la mise en œuvre des recommandations qui seront acceptées.

**Je vous remercie !**